

COMMUNE DE FROENINGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FROENINGEN
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015**

Sous la présidence de Gérard VONAU, maire

Présents : Dolorès ALLENBACH, Marie DORI, Michel HARTMANN, Georges HEIM, Guylaine ILLAN, Déborah MARTINS, Franck ROMANN, Yves SCHUELLER, Christiane SCHULTZ et Sonia WERTH

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Fanny HEIM à Sonia WERTH
Jean-Marc EBMEYER à Gérard VONAU

Le secrétariat de séance est assuré par la première adjointe, Christiane SCHULTZ, assistée de la secrétaire de mairie, Isabelle RUST.

ORDRE DU JOUR :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2015**
- 2.- Urbanisme**
- 3.- Travaux**
- 4- Programme des travaux ONF**
- 5.- Site Internet**
- 6.- Rapports annuels**
- 7.- Ecole**
- 8.- Divers**



POINT 1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2015

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2015 n'appelle pas de remarques. Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 – URBANISME

➤ DECLARATION DE TRAVAUX

- M. LALLANE : Modification de la façade extérieure par création d'une fenêtre, 103, rue Principale

➤ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

- M. et M^{me} WEBER à M. MONNIER et M^{me} CONTE : maison d'habitation 4, impasse de l'Etang
- M. et M^{me} DREYER à M. POULOT et M^{me} TALLIN : maison d'habitation, 1, rue du Vignoble
- M^{me} RICHARD et M^{me} RISS à la SCI Alice : maison d'habitation, 71, rue Principale

➤ PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. et M^{me} Jacques ALLENBACH : création d'un garage, 23, rue des Champs
- SCI DIDEN : création d'une buanderie et d'un garage, 4, rue de la Synagogue

POINT 3 – TRAVAUX

➤ TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

L'adjoint technique, Franck ROMANN, informe le conseil municipal que les travaux d'accessibilité de l'église, suivis par le bureau d'études Cocyclique, ont été attribués à l'entreprise TEK, pour 22.357,18€ HT, soit un montant inférieur à l'estimation initiale. La date de démarrage du chantier, prévu pour durer une quinzaine de jours, est tributaire du délai de fourniture des marches fixé à huit semaines.

Le conseil municipal prend note et approuve le choix de l'entreprise.

Les travaux sont subventionnés par le conseil départemental qui a notifié son accord à la commune.

➤ RENOVATION DE L'EGLISE



L'ouverture des plis pour les six lots des travaux de rénovation extérieure de l'église a eu lieu le 1^{er} septembre.

L'adjoint technique, Franck ROMANN, soumet au conseil municipal les résultats, évalués selon les critères prescrits.

Lot N° 1 « couverture-zinguerie » : Deux entreprises ont soumissionné. Il est proposé de retenir les établissements Hug, pour un montant de 67.853,66 € TTC (offre des E^{ts} Chanzy Pardou : 104.906,52 € TTC).

Lot N° 2 « traitement de la charpente » : Trois entreprises ont soumissionné, dont une ne répondant pas aux critères. La commission d'appel d'offres propose d'attribuer le marché à l'entreprise DGRG pour 12.028,35 € TTC (offre des E^{ts} Chanzy Pardou : 65.535€ TTC)

Lot N° 3 « peinture » : Trois entreprises ont soumis une offre, à savoir les E^{ts} Mambré (31.696,80€ TTC), Sondenecker (37.524 € TTC) et Arthur Kaiser (49.077,08€ TTC).

L'adjoint Franck ROMANN propose d'attribuer le marché aux E^{ts} Sondenecker qui ont chiffré leur offre sur la base de l'emploi d'une peinture minérale, a priori techniquement la mieux adaptée, alors que l'entreprise Mambré a fait une offre portant sur l'utilisation d'une peinture acrylique.

L'adjointe Christiane SCHULTZ demande si l'utilisation d'une peinture minérale avait été explicitement demandée. Comme tel n'a pas été le cas, elle suggère de la faire chiffrer par les E^{ts} Mambré. Cela permettra de savoir si la différence de prix de quelque 6.000 € s'explique par le choix du produit utilisé.

Le conseil municipal approuve cette demande.

Lot N° 4 « pierres de taille » : Aucune offre n'a été faite. Dans le devis estimatif initial, ce lot avait été inclus dans le devis du peintre et a été chiffré par les entreprises Sondenecker et Kaiser entre 600 et 5.000 €.

Si cet ordre de prix - inférieur au seuil de 15.000 € - devait être confirmé, il sera possible d'attribuer les travaux en dehors d'un appel d'offres.

Les entreprises qui avaient demandé le dossier, ainsi que les deux tailleurs de pierres qui ont travaillé récemment pour la commune (Hubert Gardère pour la croix des missions et l'Entreprise Zanchetta pour l'aménagement du nouveau cimetière) seront sollicités.

Le maire Gérard Vonau et l'adjoint technique Franck ROMANN craignent que si l'entreprise Sondenecker n'était pas retenue pour les travaux de peinture elle refuserait de s'occuper des pierres de tailles si l'on devait avoir recours à elle.

Lot N° 5 « échafaudage » : En présence de quatre offres répondant toutes aux critères, il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise moins-disante, à savoir Echapro (13.272 € TTC pour 3 mois et 540 € par semaine supplémentaire).

Lot N° 6 « abat-sons » : Trois entreprises ont répondu, et plusieurs variantes ont été proposées. Le conseil municipal choisit l'offre des E^{ts} Bodet pour une rénovation à l'identique, en chêne, comme demandé, pour 11.908 € TTC.

Information : La première adjointe demande que le projet de travaux fasse l'objet d'une information officielle à l'adresse du curé et du conseil de fabrique. Le maire précise que cela n'est pas nécessaire puisqu'il leur en a parlé lors d'une réunion.

Salpêtre : La commune a été destinataire d'un devis pour assainir l'intérieur de l'église en proie à des formations de salpêtre. Celui-ci sera remis au conseil de fabrique.

Isolation : L'adjoint technique suggère au conseil municipal de profiter des travaux pour isoler le plafond à peu de frais. Aucune décision formelle n'est prise.

Nid de cigognes : La présence de cigognes donne lieu à d'importantes traces de déjections. L'adjoint technique se renseignera pour savoir s'il est possible de traiter le toit pour empêcher que les tuiles ne soient salies. Il est par ailleurs suggéré de prévoir une ouverture en contrebas du nid pour pouvoir, le cas échéant, procéder à un nettoyage.

Constat d'huissier : Un constat d'huissier sera effectué avant le démarrage des travaux, aussi bien pour l'intérieur de l'église que pour les abords extérieurs.

Le conseil municipal donne autorisation à la municipalité pour prendre les décisions nécessaires.

Une rencontre avec Marc GLOTZ, historien et ancien adjoint au maire de Flaxlanden, qui a supervisé la réfection de l'église de sa commune, en 2008, est prévue, afin qu'il puisse faire part de son expérience et permettre d'éviter un certain nombre d'écueils.

➤ **ADAUHR**

La commune a chargé l'ADAUHR de faire des propositions pour la réalisation d'une salle communale, d'un atelier et de nouveaux locaux pour la mairie.

Le maire soumet au conseil municipal le projet présenté à la municipalité le 8 septembre.

Mairie : L'ADAUHR présente deux solutions, un projet de réhabilitation de l'actuelle mairie et un projet de construction nouvelle.

Pour la réhabilitation, il est proposé de transférer tous les locaux sur un niveau en réaménageant le rez-de-chaussée. La mise en accessibilité se ferait par l'entrée actuelle, réaménagée et équipée d'un monte-personnes. La salle de réunion et de mariages serait installée dans l'ancienne salle de classe, avec une possible extension du côté de la petite école pour procurer plus d'espace. Cela permettrait de créer une terrasse pour le logement du premier étage et de prévoir un local pour les archives.

Le projet avec agrandissement est estimé à quelque 185.000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et réfection de la toiture, dont l'ADAUHR estime l'état « non alarmant ».



Si le conseil devait se décider pour une construction nouvelle, celle-ci pourrait voir le jour sur le terrain contigu à la cour de l'école, pour un prix sensiblement égal à celui de la réhabilitation. L'ADAUHR précise qu'il serait cependant nécessaire de mettre en valeur ce bâtiment pour le faire exister à proximité de l'ancien, qui connaîtrait alors une autre affectation. Une mairie – édifice public - doit en effet se démarquer des autres bâtiments.

Atelier : Il existe deux possibilités, soit construire un bâtiment sur le terrain contigu à la cour de l'école, avec une nouvelle mairie ou sans nouvelle mairie, ou bien créer un atelier, avec une architecture plus légère, à l'extérieur du village, le problème étant, dans ce cas-là, de trouver un site adéquat. Le terrain actuellement réservé pour le cimetière est évoqué. Le maire estime que cet espace ne saurait être amputé.

La création d'un atelier communal en plein centre du village ne fait pas l'unanimité.

Salle communale : L'ADAUHR propose d'implanter la salle sur la parcelle 206, en face de la pizzeria. Ce terrain correspond, d'après elle, à tous les critères d'orientation, d'accès et de topologie et permettrait la mise en valeur d'un bâtiment proportionnée au tissu existant. La construction serait encadrée dans le site et ferait écran aux nuisances sonores du parking situé côté route.

Le projet – avec une salle agrandie et une capacité d'accueil de près de 200 personnes – est estimé à quelque 1,6 millions.

L'ADAUHR affinera ses différentes propositions, en tenant compte des extensions demandées et des observations faites. Elle soumettra les nouveaux projets début novembre.

Les conseillers souhaitent que cela puisse se faire dans le cadre d'une réunion ouverte à tous les élus.

➤ AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET CHEMINEMENTS PIETONNIERS

Le conseil municipal approuve l'aménagement de l'accès à l'immeuble Berta, rue du Vignoble (1.559,25 €), d'un bout de trottoir en friche, rue du Vignoble (964,13 €), des trottoirs abîmés à l'arrière de la rue du Moersbach (2.850 €) et des abords de la RD 18, du centre-village jusqu'à l'immeuble Hecklen, avec une pente vers la route et la pose de 20cm de galets à l'arrière (à chiffrer).

Pour le passage piétonnier du « Gassla », de la rue Principale vers la rue des Jardins, de nouveaux chiffrages seront demandés. Les travaux pourront être attribués sans retour devant le conseil municipal si le devis est inférieur à 4.200€.

➤ ECLAIRAGE PUBLIC

Profitant d'une baisse du prix des lampes LED et d'une offre avantageuse des E^{ts} Clemessy, le conseil municipal décide de faire poser une vingtaine de lampes (sur la cinquantaine à remplacer dans le village), pour une enveloppe globale de 10.000 €.

Pour 500 € par lampe, le prestataire remplacera également les ancrages défectueux et mettra en état les câbles à nue.



La mise en place de points lumineux de type LED améliorera l'éclairage et la sécurité des installations et réduira les coûts d'utilisation en divisant la consommation par trois.

La réfection de l'ensemble de l'éclairage public sera échelonnée sur plusieurs années.

A noter, qu'il faudra également prévoir de remettre en état un certain nombre de coffrets électriques en piteux état.

Les travaux sont subventionnés par le syndicat de l'électricité.

POINT 4 – PROGRAMME DES TRAVAUX ONF

Prévisions de coupes

L'ONF propose des coupes de vieux bois et de bois irrégulier dans la parcelle 7, soit 217 m³ de bois d'œuvre, 94 m³ de bois d'industrie et 40 m³ de copeaux.

La recette brute est estimée à 19 340 € HT et la recette nette à 10.360 € HT.

Olivier Dauvergne, agent ONF, propose par ailleurs à la commune de renouveler la vente en contrat d'approvisionnement, qui garantit l'écoulement du bois, et demande au conseil municipal d'adopter la délibération correspondante.

POINT 5 – SITE INTERNET

L'adjointe Sonia WERTH fait le point sur les travaux du groupe de réflexion « Internet » et sur l'avancée du projet de création d'un site communal.

L'hébergeur OVH fournirait un logiciel Word Press pour 28 € TTC/an, en plus d'un versement initial de 100 € lors de l'installation.

Le contenu, la structure et la mise en page du site bénéficiera d'une aide bénévole extérieure.

Les membres du groupe de travail se proposent de prendre comme modèle les sites des communes de Fislis et de Flaxlanden qu'ils jugent particulièrement bien faits. Ils s'orientent vers le choix d'un modèle évolutif, adaptable au fur et à mesure.

Le groupe envisage d'organiser une nouvelle réunion de travail à laquelle toutes les personnes intéressées seront conviées.

POINT 6 - RAPPORT ANNUEL

✓ **Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement**



Le maire présente le rapport portant sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour 2014, rédigé par la communauté de communes du secteur d'Illfurth, compétente en la matière. Il rappelle que la CCSI possède deux stations d'épuration, l'une à Illfurth, qui recueille, entre autres, les eaux usées de Froeningen et traite un volume de 2.022 m³/jour, l'autre à Spechbach-le-Bas, qui traite 705 m³/jour. L'exploitation est assurée par la Société SOGEST de Vieux-Thann, alors que la prise en charge, le compostage et l'épandage des boues sont réalisés par la Société AGRIVALOR de Hirsingue.

Du rapport établi par la CCSI, il ressort que l'épuration et le traitement ont été conformes aux normes.

DELIBERATION

En exécution du Décret 95-635 du 6 mai 1995, le maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, établi par le président de la Communauté des Communes du Secteur d'Illfurth.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport de l'exercice 2014 qui lui a été soumis par le président de la communauté des communes du Secteur d'Illfurth.

Le document est consultable en mairie par le public.

✓ Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets précise que celui-ci doit être présenté à l'assemblée délibérante par le maire des communes concernées et par le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.

Ce décret définit les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Les communes membres de la CCSI ont été destinataires du document et doivent en faire communication auprès de leurs conseils municipaux.

Le rapport 2014 est aussi mis à la disposition du public à la communauté de communes et dans les communes concernées. Le public sera avisé par voie d'affichage.

Membre de la commission déchets à la comcom, la première adjointe Christiane SCHULTZ communique au conseil les éléments essentiels du rapport portant sur les dix communes de la CCSI, soit une population de 10.392 personnes.



Elle rappelle que 2014 a été la première année de plein fonctionnement du nouveau service déchets après le basculement de la TEOM à la RIEOM, intervenu en 2013, année de transition, qui a induit d'importants changements de comportement des redevables en matière d'élimination des déchets ainsi qu'un nouveau mode de recouvrement pour le financement du service.

Ordures ménagères : Avec 425,15 tonnes d'ordures ménagères (40,91kg/hab/an), la quantité d'ordures ménagères a continué à baisser (441,8 t en 2013 et 1.941,64 t en 2010).

La collecte s'effectue en porte à porte toutes les deux semaines, dans des sacs rouges payables, disponibles dans les mairies et à la comcom.

Emballages recyclables : Les emballages recyclables, à savoir les flaconnages plastiques, les cartons, journaux et prospectus et les emballages métalliques, sont également collectés tous les quinze jours, en porte à porte, dans les sacs jaunes disponibles dans les mairies et à la CCSI.

Ces recyclables se répartissent en corps plats (papiers et cartons) et en corps creux (flaconnages) et sont expédiés vers les filières de valorisation. Les premiers représentent 327,44 tonnes (légère baisse par rapport à 2013 – 333,36 t) et les seconds 64,12 t (également en baisse par rapport à 2013 – 77,78 t) mais en hausse par rapport à 2010 (57 t).

Bio-déchets : Les bio-déchets sont ramassés une fois par semaine dans des conteneurs sur roues bruns de 80 litres, mis à disposition par la CCSI, et sont obligatoirement présentés à la collecte dans les sacs biodégradables de 10 litres disponibles à la comcom et dans les communes. Le ramassage a permis de collecter 583,04 t (56,10kg/hab/an), alors que la quantité n'était que de 49,02 kg par habitant en 2013.

Verre : La collecte sélective du verre se fait par apport volontaire dans les conteneurs disposés dans les communes et à la déchetterie. Avec 391,18 t, la quantité était quasi inchangée par rapport à 2013.

Déchetterie : La déchetterie a vu, en 2014, la fin des travaux de réhabilitation. Elle est ouverte toute la journée le mercredi et en continu le samedi ainsi que le lundi et le vendredi après-midi. Le mardi, une plage horaire a été aménagée pour les artisans-commerçants, de 14 à 16 h, pour le dépôt des déchets assimilables aux déchets ménagers, avec une tarification spécifique.

Y sont possibles les dépôts de papiers/cartons, ferrailles, batteries, piles, gravats, encombrants, déchets verts, bois, vêtements, déchets toxiques ménagers, huiles de vidange et huiles végétales ainsi que les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : gros et petits appareils électroménagers et écrans.

Carcasses de voitures : 10 épaves de voiture, dont la carte grise était établie au nom d'un ressortissant de la comcom, ont été enlevées pour un total de 720 €.

Traitement des ordures ménagères : La comcom est membre du SIVOM de Mulhouse pour l'incinération des OM.

Matériaux de la collecte sélective : Les matériaux issus de la collecte sélective sont ramassés et traités par la COVED.

Bio-déchets : Les bio-déchets sont traités par le SM4 à la plateforme d'Aspach-le-Haut qui en assure le broyage, la fermentation et l'affinage pour la valorisation sous forme de compost.



Financement : Le financement du service déchets est assuré par la redevance d'enlèvement incitative des ordures ménagères, les aides d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio, le rachat des matériaux recyclables et un soutien pour la collecte des D3E.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 1.087.217,56 € et les recettes à 1.062.441,69 €, dont 714.382,27 € ont été financés par la redevance.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets qui lui a été présenté par l'adjointe Christiane SCHULTZ.

POINT 7 – ECOLE

L'adjointe aux affaires scolaires, Christiane SCHULTZ, fait le point sur la rentrée scolaire. La classe unique regroupe cinq niveaux allant du CP au CM2. Aux 12 enfants présents le jour de la rentrée s'est joint un élève ne maîtrisant pas la langue française.

Une nouvelle institutrice, Géraldine Schittly-Ress, a pris ses fonctions à plein temps. Elle fait aussi office de directrice.

Christiane SCHULTZ déplore que le président et le premier vice-président de la communauté de communes, à savoir les maires de Hochstatt et d'Illfurth, ne jouent pas le jeu de la solidarité intercommunale. Ils ont tous les deux accordé à des enfants de Froeningen des dérogations pour fréquenter l'école de leur village bien que le maire de Froeningen s'y était opposé pour défendre son école en danger.

POINT 8 - DIVERS

▲ **Cambriolage :** Le jour-même de la réunion du conseil un couple de personnes âgées, domicilié rue de Galfingue, a été victime d'un cambriolage à l'heure de midi, bien que sa maison soit équipée d'une alarme.

▲ **Place de jeux :** Le planning pour l'ouverture et la fermeture de la place de jeux est mis à jour.

▲ **Pompiers :** Le maire remercie les personnes qui ont contribué au bon déroulement de la cérémonie d'installation du nouveau chef de corps Salem IDIRI, le 6 septembre. Il est rejoint en cela par le président de l'amicale, Georges HEIM.

Après avoir remercié les personnes qui ont nettoyé le foyer et ses abords le vendredi, l'adjointe Christiane SCHULTZ déplore, pour sa part, que le rendez-vous donné aux élus le samedi, à 9h, pour la préparation de la salle, n'ait pas été honoré, puisqu'elle s'est retrouvée seule une bonne partie de la matinée.

L'adjointe Sonia WERTH remercie plus particulièrement la conseillère Dolorès ALLENBACH qui s'est occupée de la décoration.

Cette dernière signale au conseil municipal que sa fille, qui vient d'intégrer le corps de sapeurs-pompiers après avoir suivi avec succès tout le cursus des JSP, vient d'être déclarée inapte pour



une raison de taille. Le maire se mettra en rapport avec le chef de corps et entreprendra les démarches nécessaires pour trouver une solution à ce problème.

▲ **Apéritif-concert** : L'adjointe aux affaires culturelles, Sonia WERTH, fait le point sur l'organisation de l'apéritif-concert prévu à Froeningen samedi, 12 septembre, dans le cadre des Pot'Arts de la comcom.

Elle propose de verser l'éventuel bénéfice aux pompiers qui donneront un coup de main aux élus pour assurer la logistique et proposeront des Flàmakuacha. Proposition retenue.

▲ **Panneau** : Un habitant s'est plaint de l'absence de panneaux 30km/h aux entrées du village. Il y sera remédié.

▲ **Découverte du ban** : L'agent de l'ONF, Olivier DAUVERGNE, se propose de faire découvrir le ban communal aux élus et à leurs conjoints.

Initialement prévue le dimanche, 4 octobre, cette sortie sera avancée au samedi, 3 octobre, avec départ à la mairie à 13h30.

▲ **Bulletin communal** : L'adjointe Christiane SCHULTZ qui assure la rédaction et la réalisation du bulletin communal rappelle qu'un nouveau numéro vient de paraître, jugeant que l'information « papier » a encore toute sa place à l'heure où la création d'un site Internet est l'objet de toutes les attentions.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h10.



^

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la COMMUNE de FROENINGEN
SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2015

1

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
Gérard VONAU	Maire		
Christiane SCHULTZ	Adjointe		
Franck ROMANN	Adjoint		
Sonia WERTH	Adjointe		
Dolorès ALLENBACH	Conseillère		
Marie DORI	Conseillère		
Jean-Marc EBMEYER	Conseiller		
Michel HARTMANN	Conseiller		
Fanny HEIM	Conseillère		
Georges HEIM	Conseiller		
Guylaine ILLAN	Conseillère		
Deborah MARTINS	Conseillère		
Yves SCHUELLER	Conseiller		

